

Début de la séance :

Le 16 Octobre 2025 (visio conférence)

Membres présents :

Benoit GANDREUIL, Alain PAILLE, Tony BECQ, Thierry ORESVE, Stéphane LEROY

Membre absent excusé :

Vincent LORIOU

Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Phase 1 / Journée 3 11 et 12 Octobre 2025

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du comité directeur. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président du comité (davloriou@free.fr) avec copie au secrétariat (cddeuxsevrestt@gmail.com) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

PR

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 VILLIERS (1) vs COURLAY (3)

Suite à un problème informatique, le feuille de rencontre n'a pas pu être récupérée dans Girpe. Une feuille papier a été transmise au comité par l'équipe de Villiers, copie club de Courlay. Résultats entérinés.

D2

Poule 1 RAS

Poule 2 AIFFRES (7) vs AIRVAULT (2)

L'équipe d'AIRVAULT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe d'AIRVAULT est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. Afin d'éviter des litiges, il est précisé que le forfait simple ne remet pas en question le compteur des équipes incomplètes à zéro.

L'équipe incomplète :

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Rappels : Les équipes doivent être à quatre. Le comité 79 autorise un joueur à être absent. Pour autant dans tous les autres cas, moins de trois joueurs, ça vaut une pénalité sportive et financière. L'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

COMBRAND (2) vs NUEIL LES AUBIERS (1)

Le juge arbitre de la rencontre du club de Combrand a envoyé un message signalant qu'il avait bloqué la feuille sans la signature de son capitaine. Résultats entérinés.

Poule 3 RAS

Poule 4 **FRONTENAY RR (4) vs NIORT TT (09)**

Le joueur JOUBERT Eric de l'équipe de NIORT TT ne portait pas de maillot du club. Résultats entérinés. Un courrier sera adressé au président et correspondant du club de NIORT TT pour leur rappeler la règle.

D3

Poule 1

AIRVAULT (4) vs MAULEON (3)

L'équipe de MAULEON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de Mauléon est déclarée équipe incomplète au titre de la 3^{ème} journée. 1^{ère} fois. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase. Il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives.

Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre.

Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. Afin d'éviter des litiges, il est précisé que le forfait simple ne remet pas en question le compteur des équipes incomplètes à zéro.

L'équipe incomplète :

Commission Sportive



Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

En cas de participation d'un ou plusieurs joueurs non qualifiés (brûlé, non licencié, non autorisé) pour une rencontre. L'équipe est considérée incomplète, les parties disputées sont perdues.

L'équipe incomplète (plus d'un joueur absent), la caution est perdue.

Rappels : Les équipes doivent être à quatre. Le comité 79 autorise un joueur à être absent. Pour autant dans tous les autres cas, moins de trois joueurs, ça vaut une pénalité sportive et financière. L'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution.

Poule 2 RAS.

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D4

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 FRONTEMAY RR (4) vs NIORT TT (09)

Le joueur NOUAT Enzo de l'équipe de NIORT TT ne portait pas de maillot du club. (maillot de foot) Résultats entérinés. Un courrier sera adressé au président et correspondant du club de NIORT TT pour leur rappeler la règle.

D5

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

Fin de la séance 20h00.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES DEUX-SÈVRES

2 Rue Jean Giono

79200 PARTHENAY

Tél : 05.49.64.15.34 – Email : cd79-fft@orange.fr